

LE METIER D'EXPERT MARITIME EN PLAISANCE

Il concerne plusieurs domaines d'intervention et de compétences.

Ce champ de compétences est tellement large qu'il n'est pas concevable qu'un seul expert les maîtrise entièrement. La racine étymologique de « expert » est la même que pour « expérience ».

Ce champ de compétences est tellement large qu'il n'est pas concevable qu'un seul expert les maîtrise entièrement.

On considère en général qu'on ne peut pas être expert dans un domaine dans lequel on a vécu aucune expérience.

L'expert de justice intervient sur demande d'un juge. Il doit postuler cette fonction, et être agréé par le ou les tribunaux auprès desquels il aura postulé. Il est d'abord un expert généraliste.

L'expert sapiteur a des compétences très poussées dans un domaine particulier, par exemple en mécanique, résistance des matériaux, architecture, gréement ... Il travaille généralement pour un expert généraliste ou en conseil auprès d'un assureur, mais peut être appelé occasionnellement par des particuliers, prestataires de service, architectes, lorsqu'un besoin particulier se manifeste.

Par exemple, là où un expert généraliste diagnostique un défaut d'allumage sur un moteur hors-bord, le sapiteur en donnera la cause, l'éventuelle récurrence sur ce type de moteur, et les meilleures solutions à apporter.

L'expert évaluateur est à l'instar des experts automobile, celui qui intervient auprès de ses mandants assureurs dans le cadre d'un sinistre ou d'avarie. Il étudie les causes et circonstances, il préconise les éventuelles mesures conservatoires et les réparations, il évalue et chiffre les dommages en collaboration avec les réparateurs. Dans le cas où un tiers est impliqué, il organise une expertise amiable et contradictoire et dresse un procès-verbal des causes et circonstances et d'évaluations.

L'expert généraliste possède un large éventail de compétences techniques mais cela ne suffit pas. Il doit savoir rédiger de façon compréhensive et sans équivoque pour ses mandants, connaître les accès aux sources administratives et normatives qui définissent de la conformité des navires ou la responsabilité d'un navigateur à l'égard du RIPAM. Il peut, pour ces raisons, endosser toute autre forme d'expertise. Ses clients (aussi appelés mandants) sont des plaisanciers amateurs ou professionnels, des armateurs ou loueurs, des tribunaux. En dehors des sinistres, il peut intervenir dans le cadre d'une transaction (achat/vente) avec un rôle de conseil pour le mandant. Sa responsabilité est engagée dans ce rôle de conseil et il doit être assuré pour garantir ses responsabilités.

L'expertise de valeur (pré assurance) demandée par les assureurs est similaire sans le conseil attendu par un acheteur. Dans ce cas l'examen du bateau fournit à la compagnie les éléments nécessaires pour garantir le risque assurable et une valorisation pertinente en termes de remboursement en cas de perte totale. Selon le type et l'âge du bateau, les compagnies peuvent demander un examen des œuvres vives et appareils immergés ce qui impose une sortie d'eau pour l'examen. Cet examen à sec est systématique dans le cadre d'une expertise pré-transactionnelle.

Les compétences techniques de l'expert généraliste sont remises à niveau en continu par le biais de formations. La diversité des navires de plaisance conduit généralement à une spécialisation, ou à l'exclusion d'une partie d'entre eux. Certains experts préfèrent limiter leurs champs d'action pour être plus précis.

Parmi les nombreux types de bateaux (bateaux à moteur, voiliers et de tailles de construction différentes), il existe aussi une grande diversité en termes de matériaux. Bois, acier, aluminium, composites, monolithique ou sandwich avec des âmes différentes... Si l'on se rappelle qu'expert tire sa racine du mot « expérience », on comprend que le parcours professionnel de l'expert définit ses spécialisations.

Les compétences de l'expert intègrent donc autour de tout ce qui vient d'être décrit, mais aussi tout ce qui permet à un navire de naviguer dont : mécanique, transmissions, électricité, l'électronique d'aide à la navigation, appendices, gréements...

L'expertise maritime est un métier de passion et l'expert sait qu'un bateau est l'objet d'un affect. Il a été ou sera l'ami avec qui nous avons ou allons partager des moments de vie.

L'expert maritime n'est pas qu'un technicien, c'est aussi un navigateur, un marin soucieux d'exercer son métier dans les règles de l'art, de conseiller avec le respect du relationnel affectif. Sa conscience des impératifs de sécurité en mer lui impose néanmoins de faire preuve de franchise, de fermeté et d'objectivité.